

## MUNICIPALITE

### RE P O N S E

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale  
Tamara Andrade et consorts  
"Pour une extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque du Léman"

Renens, le 9 octobre 2008/MD/mr

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Le 4 septembre 2008, Madame la Conseillère communale Tamara Andrade et consorts ont déposé une interpellation pour l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque du Léman.

En préambule, la Municipalité tient à rappeler que la bibliothèque du Léman est une bibliothèque mixte, c'est-à-dire scolaire et publique. Ce statut, largement reconnu pour ses avantages, génère cependant des contraintes organisationnelles plus complexes qu'une bibliothèque uniquement scolaire ou publique.

Une répartition équilibrée des plages horaires destinées à l'un ou l'autre public, avec des attentes spécifiques, est un des gages du bon fonctionnement de ce type de bibliothèque.

Pour rappel, les horaires d'ouverture au **public** sont les suivants :

- lundi, jeudi et vendredi : de 15h00 à 18h00
- mardi : de 10h15 à 11h30 et de 14h00 à 20h00
- mercredi : de 14h00 à 18h00

Les **classes** quant à elles, fréquentent la bibliothèque en présence de leurs enseignants, le matin mais également lundi, jeudi et vendredi après-midi de 14h00 à 15h00, et uniquement sur rendez-vous. En 2007, 187 classes ont fréquenté la bibliothèque, dont 107 l'après-midi.

L'extension des horaires d'ouverture a des implications organisationnelles et financières :

- cohabitation délicate entre élèves peu "discrets" et lecteurs adultes venus chercher des livres et souhaitant lire tranquillement;
- partage de l'espace entre une classe de 20 élèves et les lecteurs publics : les lecteurs publics devraient partir dès l'arrivée d'une classe (confort, places de lecture, disponibilité des bibliothécaires);
- taille des locaux et équipement restreints : 9 places assises pour adultes et 6 places assises pour les petits;

- effectif : durant 5 jours à raison de 2 heures supplémentaires d'ouverture par jour, il faut compter 0,3 EPT supplémentaire de bibliothécaire. En effet, les prestations en faveur des classes dont le nombre, selon les prévisions, va augmenter, devront pouvoir être assurées mais probablement dans d'autres tranches horaires;
- coût / année : 0,3 EPT de bibliothécaire HES, Fr. 29'700.-- y compris les charges sociales.

Les élèves bénéficiaires seraient principalement ceux du collège du Léman, sachant que ceux de l'établissement primaire sont trop jeunes pour se déplacer sans accompagnant et qu'il faut compter une trentaine de minutes pour un aller-retour entre Verdeaux et la bibliothèque.

De plus, en ce qui concerne la possibilité de faire ou réviser des devoirs, le règlement du collège précise qu'il n'est pas permis de le faire à la bibliothèque.

Par ailleurs, la situation d'autres bibliothèques mixtes (communales et scolaires) mérite d'être signalée :

### **Payerne**

La bibliothèque est ouverte au public dès 15h00, sauf les lundi et jeudi où l'accès au public est possible entre 9h00 et 11h00; les classes viennent sur rendez-vous le matin et de 14h00 à 15h00.

### **Gland**

La bibliothèque est ouverte au public dès 15h00; les classes viennent sur rendez-vous le matin et de 14h00 à 15h00.

### **Epalinges** (scolaire et jeune, pas de public adulte)

La bibliothèque est fermée entre 11h30 et 13h00, elle ouvre aux classes de 13h00 à 15h30 puis au public **jeune** de 15h30 à 18h00.

Parmi les bibliothèques **uniquement publiques**, la plupart ouvre l'après-midi. Il s'agit de :

- Nyon : 15h00 à 18h00 (19h00 le jeudi)
- Yverdon : 13h30 à 18h30 (19h00 le vendredi)
- Morges : 15h00 (sauf le mercredi 13h30) à 19h00
- Vevey : 14h00 à 20h00 sauf le mardi et mercredi de 10h00 à 18h00
- Montreux : 15h00 à 19h00 sauf le mercredi de 10h00 à 19h00

Parmi les bibliothèques **uniquement scolaires** de la région, les seules qui ouvrent entre midi et 14h00 sont :

- Prilly : 09h00 à 17h15, avec un renfort pour de la surveillance à midi
- Morges (gymnase)
- La Planta : fermé entre 12h00 et 12h45  
ouverte entre 12h45 et 13h15, puis  
fermeture de 13h15 à 13h30 et  
réouverture à 13h30 (en raison de contraintes liées au  
fonctionnement du bâtiment)

L'expérience des bibliothèques qui avaient opté pour une ouverture entre midi et deux heures a révélé les problématiques suivantes :

- sous-estimation des phénomènes de discipline
- trop de "non lecteurs"
- manque de personnel

Ces constats ont motivé ces différentes bibliothèques à un retour à la fermeture entre midi et deux heures.

Il apparaît ainsi qu'une ouverture entre midi et deux heures doit être bien organisée et bénéficier des moyens adéquats en personnel afin de profiter tant au public qu'aux élèves, sans préjudice le nombre de visites de classe.

Malgré les expériences déjà menées par d'autres bibliothèques et les difficultés qu'elles ont rencontrées, la Municipalité estime tout de même que la question de l'ouverture entre 12 heures et 14 heures mérite d'être traitée à la bibliothèque scolaire et publique du Léman.

Ainsi, dans le contexte des différents éléments mentionnés ci-dessus, tant financiers que structurels et organisationnels, en tenant compte encore des nouvelles normes transmises par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) en matière de bibliothèques scolaires, la Municipalité propose d'étudier plus précisément la faisabilité et les coûts de cette offre supplémentaire afin de pouvoir la proposer en 2010.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Tamara Andrade et consorts.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz